

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société Brightness désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 40 rue des Blancs Manteaux Paris 75004

Brightness met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Paris, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Brightness
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Brightness pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Brightness s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Brightness, l'OPCO ou le client. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Le paiement sera dû en totalité à 30 jours date démission de facture par l'Organisme de Formation à destination du Bénéficiaire, ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou par virement. Le retard de paiement donnera lieu à la facturation d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutera le versement d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal 2009, soit 3,79 %.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Brightness ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

BRIGHTNESS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation, sans frais, si la demande est formulée par écrit aux conditions suivantes :

- Pour les formations collectives :
 - . Pour une annulation : au plus tard 1 mois avant le début de la formation
 - . Pour un report : au plus tard 15 jours avant le début de la formation
- Pour les masterclass : au plus tard 15 jours avant la session
- Pour les accompagnements individuels : au plus tard la veille, hors cas de force majeure, et sous réserve de la planification d'un nouveau rendez-vous.

L'annulation ou le report est effectif après confirmation de BRIGHTNESS au client.

En cas d'annulation, si celle-ci intervient dans un délai inférieur à celui susmentionné, BRIGHTNESS facturera 100 % du prix.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée, pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de la formation.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne sont la propriété de BRIGHTNESS. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord expresse de BRIGHTNESS.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier (hors illustrations / photographies / visuels soumis au Creative Commons).

Le client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à BRIGHTNESS en cédant ou en communiquant ces documents.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Brightness sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Brightness s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Brightness et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Le 01 mars 2022

Brightness

SAS au capital de 10 000 €
40 rue des Blancs Manteaux
75004 PARIS
753 415 777 R.C.S. de Paris